

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2023

**Commune de
PAULHAN**

N° 2023/09/14

Date de la convocation	19/09/2023
	<u>Votes</u> : 23
Présents : 21	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 02	Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. ALEIX Bertrand, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

Objet : Infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) – Adoption de l'avant-projet sommaire et de la convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 juillet 2022 relative au transfert de l'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) » à Hérault Energies.

A ce titre, il indique qu'il convient d'approuver l'avant-projet sommaire pour l'implantation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques rue Saint Sébastien – Parking aire de loisirs et une convention qui fixera les conditions d'occupation du domaine public de la commune par des bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides et leurs accessoires dans le cadre du déploiement d'infrastructures de charge d'Hérault Energies.

Oui l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avant-projet sommaire pour l'implantation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et Hybrides (IRVE) à Hérault Energies,
- Adopte la convention d'occupation du domaine public,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20230925-2023-09-14-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023